



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 13-nov.-2018

Date de révision 24-août-2020

Version 3

LR

Liquid Release

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Liquid Release

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** LR

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Utilisations contre-indiquées** Utilisation par le consommateur

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Adresse du fournisseur**

Solomon Colors, Inc.  
4050 Color Plant Road  
Springfield, IL  
62702

#### **Adresse du fabricant**

Solomon Colors, Inc.  
4050 Color Plant Road  
Springfield, IL  
62702

#### **Téléphone de l'entreprise**

1-800-624-0261 (États-Unis et Canada) 217-522-3112 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

#### **Numéro de téléphone d'urgence**

800-373-7542

#### **24 heures sur 24**

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est classé comme dangereux selon les critères de la norme de communication des risques 29 CFR 1910.1200 (connue sous le nom de HCS 2012) et du Règlement sur les produits dangereux DORS / 2015-17 (connu sous le nom de SIMDUT 2015).

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1A
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

### Éléments d'étiquetage

#### **Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

#### **Danger**

#### **Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

LR

1 / 11

Liquid Release

Liquide combustible



**Aspect** incolore à jaune pâle

**État physique** Liquide

**Odeur** Distillats de pétrole

#### Conseils de prudence - Prévention

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage

#### Conseils de prudence - Réponse

Traitement spécifique voir rubrique 4 de la FDS.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

#### Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

#### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### HNOC (danger non classé autrement)

#### Autres informations

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Alcanes en C10-13, iso-	68551-17-7	>98	*
Alcanes en C9-11, iso-	68551-16-6	>98	*
Acides gras de tallol	61790-12-3	< 1	*
Acétate de pentyle	628-63-7	< 0.5	*
Salicylate de méthyle	119-36-8	< 0.15	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

#### Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale

(montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible).

<b>Contact avec les yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas frotter la partie touchée.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### **Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

<b>Symptômes</b>	Provoque une irritation cutanée et oculaire. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
------------------	--

#### **Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Poudre chimique, dioxyde de carbone, mousse, sable. Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.
---	---

#### **Dangers particuliers associés au produit chimique**

Matière combustible. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

<b>Produits de combustion dangereux</b>	La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes de carbone.
---	--

#### **Données sur les risques d'explosion**

<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.

#### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

#### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions personnelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.
<b>Autres informations</b>	ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre.

#### **Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de</b>	Non classés. (Basé sur les composants du mélange).
--	--

## **l'environnement**

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Utiliser des outils anti-étincelles propres pour recueillir le produit absorbé. Mettre à la terre et fixer les contenants lors du transfert du matériel. Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils sur la manutention sécuritaire</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Ne jamais percer, trouser, broyer, couper, scier ou souder un contenant vide.
--	--

### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions d'entreposage</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Acetate de pentyle 628-63-7	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 525 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1000 ppm TWA: 100 ppm TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

**Autres informations** Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
- Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau.
- Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Considérations générales sur l'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Odeur</b>	Distillats de pétrole
<b>Aspect</b>	incolore à jaune pâle	<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	incolore à jaune pâle		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	161.6 °C / 322.8 °F	
<b>Point d'éclair</b>	80.0 °C / 176.0 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>	< 1 (BuAc=1)	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		(Composant principal)
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	5.4%	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	0.7%	
<b>Pression de vapeur</b>	0.53 mm Hg@ 20°C	
<b>Densité de vapeur</b>	3-5.4 (Air=1)	

<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	336-343 °C / 637-650 °F	(Composant principal)
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible	

#### **Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	6.23 lbs/gal

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

#### **Réactivité**

Aucune donnée disponible

#### **Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

#### **Conditions à éviter**

Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

#### **Matières incompatibles**

Agents oxydants forts.

#### **Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Renseignements sur le produit</b>	Le produit est classé en fonction des composants du mélange.
<b>Inhalation</b>	Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.
<b>Contact avec les yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux. Un contact avec les yeux peut causer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acides gras de tallol 61790-12-3	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-
Acétate de pentyle 628-63-7	= 6500 mg/kg ( Rat ) > 1600 mg/kg ( Rat )	-	-
Salicylate de méthyle 119-36-8	= 887 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	-

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Provoque une irritation cutanée et oculaire. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irritation cutanée Cat 2. (basée sur les composants du mélange).  
**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritation oculaire Cat 2. Provoque une sévère irritation des yeux. (Classification basée sur les composants du mélange).  
**Sensibilisation** Sensibilisant cutané Cat 1. Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Mutagenicité sur les cellules germinales** Non classés. (Basé sur les composants du mélange).  
**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas connu pour contenir des cancérogènes à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1%.

#### **Légende**

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupes 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Non classés. (Basé sur les composants du mélange).  
**STOT - exposition unique** Non classés. (Basé sur les composants du mélange).  
**STOT - exposition répétée** Non classés. (Basé sur les composants du mélange).  
**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) > 5000 mg/kg

ETAmél (cutané) > 5000 mg/kg

ETAmél > 20 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Ce produit n'a pas été complètement évalué au niveau du produit.

### Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

### Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Acides gras de tallol 61790-12-3	5.98
Salicylate de methyle 119-36-8	2.55

### Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

#### **Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

#### **Emballage contaminé**

Ne pas réutiliser le contenant.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Acetate de pentyle 628-63-7	Toxic Ignitable

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b><u>DOT</u></b>	Non réglementé dans un contenant de moins de 119 gallons
<b>N° ID/ONU</b>	UN1268
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Distillats de pétrole
<b>Classe de danger</b>	Combustible Liquid
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Numéro du guide des mesures d'urgence</b>	128
<b><u>TMD</u></b>	Non réglementé (Si expédié NON EN VRAC par transport terrestre)
<b>N° ID/ONU</b>	UN1268
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Distillats de pétrole
<b>Classe de danger</b>	liquide combustible
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b><u>MEX</u></b>	Non réglementé (Si expédié NON EN VRAC par transport terrestre)
<b>N° ID/ONU</b>	UN1268
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Distillats de pétrole
<b>Classe de danger</b>	Combustible Liquid
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b><u>OACI (air)</u></b>	
<b>N° ID/ONU</b>	UN1268
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Distillats de pétrole
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b><u>IATA</u></b>	
<b>N° ID/ONU</b>	UN1268
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Distillats de pétrole
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b><u>IMDG</u></b>	
<b>N° ID/ONU</b>	UN1268
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Petroleum Distillates
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>IECSC</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)  
**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon  
**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine  
**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée  
**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

Consulter la section 2 pour plus de renseignements

#### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Acetate de pentyle 628-63-7	5000 lb	-	-	X

#### **CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Acetate de pentyle 628-63-7	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

### États-Unis - Réglementations des États

#### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

#### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Acetate de pentyle 628-63-7	X	X	X
Salicylate de méthyle 119-36-8	-	-	X
Benzaldehyde	X	X	X

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 2	Réactivité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 2	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

**Préparée par** Solomon Colors - Services techniques de laboratoire  
**Date d'émission** 13-nov.-2018  
**Date de révision** 24-août-2020  
**Note de révision**  
 Examen périodique

**À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.**

**Fin de la fiche signalétique**